



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

SYNTHESE

RÉFLEXION DU GROUPE DE TRAVAIL : AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT

Composition du groupe de travail :

- | | |
|---|---|
| - Maire-adjoint chargé de l'éducation et de la Jeunesse | - Représentant enseignant de chaque école |
| - Représentant du Centre de loisirs | - Représentant du service scolaire petite enfance |
| - Coordonnateur jeunesse | - Représentant service des sports |
| - Assistante d'éducation école Henri Barbusse | - Représentante ATSEM |
| - Représentants des parents d'élèves : FCPE - URIPE | - Représentant Inspection d'Académie |

Une réflexion, dans le cadre du CEL, s'est organisée autour du thème des temps de vie de l'enfant. La synthèse proposée ne dégage pas une solution mais présente les points qui pourraient éventuellement être aménagés pour tenter d'apporter aux enfants une amélioration dans leur vie quotidienne. Le groupe de travail s'est placé du point de vue de l'enfant.

1 / Les étapes de la réflexion

- **Point de départ 2003** : Conseil d'école Félix Concaret. Il a été souhaité lors du Conseil d'école de fin d'année que la réflexion qui avait commencé à la suite de la signature du CEL puisse être reprise sans préjuger de ses résultats.
- **2004** : Questionnaire constat préparé collectivement. Le groupe de travail constitué a considéré, qu'il était nécessaire de procéder à un Etat des lieux des temps de l'enfant sur le territoire, non dans un but de consultation mais plutôt pour regrouper des données susceptibles d'enrichir la réflexion.
- **17/02/2005** : Organisation d'un débat public avec les conférenciers :
 - Madame Leconte, professeur de psychologie de l'éducation à l'université Lille 3
 - Monsieur Rousseau, responsable du centre d'information santé de la CRAM AquitaineLeurs analyses ont constitué un temps fort. Ils ont démontré que l'organisation actuelle des temps, si elle était adaptée à l'économie ne l'était pas à l'enfant.
- **Réunion du 27 mai 2005**. A la suite de la conférence, chaque structure partenaire a poursuivi la réflexion. De nombreuses propositions d'aménagements sont enregistrées. Il était donc indispensable d'en étudier la faisabilité.

2 / Eléments de la situation actuelle qui peuvent être améliorés

- **Durée des vacances**
Le minimum souhaitable et nécessaire biologiquement aux enfants pour récupérer est de 2 semaines.
- **Temps de pause méridienne**
Trop court notamment dans les écoles ayant deux services de restauration ; Actuellement pas de réelle coupure pour se ressourcer. La pause reste un temps « stressant », contraint. Manque de temps pour organiser dans de bonnes conditions des animations.

- **Absentéisme les jours d'école « ajoutés »**
Cette donnée est fréquemment constatée.
- **Harmonisation des vacances scolaires avec le collège**
- **Arrivée en classe le matin.** Une bonne intégration au temps « classe » semble nécessaire en particulier le lundi matin.
- **Répartition des apprentissages.** Possibilité de répartir de manière plus équilibrée les temps d'apprentissage.
- **Reprise des cours l'après-midi**
Elle peut être favorisée par une gestion équilibrée de la pause méridienne qui évite les précipitations et favorise les repos indispensables
- **La concertation**
Une meilleure articulation des temps devrait favoriser une nécessaire concertation.

3 / Quelles configurations peuvent être envisagées ?

o Les aménagements possibles après étude chiffrée des hypothèses

- Pour des raisons de coût et d'espace dédié, l'allongement de 30mn de la pause méridienne est la seule orientation réaliste, soit une pause de 2 heures.
- Grille horaire qui pourrait être envisagée :
 - ❖ Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi : 8h45, 12h / 14h, 16h30
 - ❖ Mercredi : 8h45, 11h45 avec accueil périscolaire le matin
- Le mercredi de 11h45 à 12h15 étude de la mise en place d'un accueil pour permettre aux parents quittant leur travail à 12h de venir chercher les enfants
- Organisation d'un transport de l'école vers le centre de loisirs le mercredi (repas organisé le midi pour les enfants inscrits au centre de loisirs)
- o Conséquences induites
 - Participation des enfants aux activités du mercredi matin (1 sur 3 actuellement)
 - ❖ Le fonctionnement du Centre de Loisirs le mercredi si école le mercredi matin
 - ❖ Le fonctionnement de l'école de musique
 - La problématique des enseignants des écoles maternelles qui ne souhaitent pas ajouter une demi-journée de classe le mercredi.

4 / Documents qui peuvent être consultés

- Résultats du questionnaire constat.
- Conférence du 17 février 2005 dans son intégralité ou compte-rendu de la conférence
- Comptes-rendus des réunions du groupe de travail
- Propositions émises par les différents partenaires en mai 2005.

Ces réflexions n'ont de sens que du point de vue de l'enfant. Les éléments présentés militent en faveur du respect des rythmes biologiques des enfants et peuvent conduire à plusieurs solutions.

Cependant, le groupe de travail ne constitue pas une instance de délibération. Il apporte le fruit de sa réflexion, comme aide à une prise de décision.

IL appartiendra aux conseils d'écoles, seuls, d'engager une démarche conduisant à un choix (Faut-il décider ? Quand ? Qui consulter ? Quelle question poser ?..). Toutefois, seule une mesure concernant l'ensemble du territoire Tarnosien, peut être envisagée.

Ce document qui s'inscrit dans le cadre des orientations générales du Contrat Educatif Local est une contribution à la disposition des Conseils d'école.